



PRIN DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 44, pris au bureau.  
Francs 13, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE — Nouvelles de Lisbonne. — Incendie du château d'Hatfield. — Nomination officielle du contre-amiral Makau au commandement de l'escadre d'observation dans les Antilles. — Anniversaire de Charles X. — Nouvelles d'Espagne. — Détails sur la guerre d'Alger. — Installation de l'Université catholique. — Chambre belge. Adoption de l'amendement de la commission d'industrie à la loi relative à l'entrée des bestiaux. — Variétés. — Nouvelles et faits divers.

## ANGLETERRE.

**Londres, le 30 novembre.** — On écrit de Falmouth, le 28 novembre : Le *Linnet*, paquebot du gouvernement, est arrivé hier de Lisbonne, d'où il est parti le 22 du même mois. Tout y était tranquille et le ministère était définitivement constitué. Il paraît que le premier effet du nouveau ministère est d'introduire des économies dans l'administration générale et les ministres en ont donné l'exemple en n'acceptant que la moitié du traitement alloué à leurs titres. La reine a également renoncé à une partie de sa liste civile qui se trouvera diminuée de 40,000 livres par an (environ un million de francs).  
Le *Diario do Governo* du 21 novembre contient les noms des six personnages qui ont reçu des titres de noblesse ou qui ont été honorés de titres plus élevés que ceux qu'ils possédaient déjà, en récompense des services éminents qu'ils ont rendus à la patrie. Parmi ces messieurs se trouve M. le baron Hyde de Neuville comte de Bemposta, qui a été nommé marquis. (Globe.)  
— Le mariage de la reine est ajourné indéfiniment; on l'attribue au marquis de Loulé, nommé premier ministre.  
— Le 28 au soir, un incendie a consumé en grande partie la maison de campagne d'Hatfield, et la marquise douairière de Salusbury y a perdu la vie. Le feu a éclaté à 6 heures dans les appartements où se trouvait la marquise et on ne s'en est aperçu que trop tard. La marquise, lady Amelia Hill, veuve du marquis de Salusbury, morte en 1823, était âgée de 85 ans. La maison d'Hatfield, située à 20 milles de Londres, était une des résidences les plus célèbres de la noblesse anglaise, et la reine Elisabeth y a demeuré avant son avènement au trône.  
— Le *Globe* annonce que lord Landsdown est désigné pour obtenir l'ordre de la jarretière. Ce journal fait remarquer que cette faveur indique suffisamment la position favorable que les ministres occupent à la cour.

## FRANCE.

**Paris, le 30 novembre.** — Le *Moniteur* publie ce matin les deux ordonnances suivantes, à la date du 28 novembre :  
Louis-Philippe, etc.  
Le comte amiral baron de Mackau est nommé gouverneur de la Martinique, en remplacement du vice-amiral Halgan, qui a demandé son rappel.  
Louis-Philippe, etc.  
M. le comte-amiral baron de Machan, gouverneur de la Martinique, prendra le commandement de l'escadre d'observation qui doit se réunir aux Antilles.  
A son arrivée au Fort-Royal, cet officier-général aura le commandement en chef de toutes les forces navales dans les Antilles et le golfe du Mexique, en conservant son pavillon sur le vaisseau le

## LES REPRÉSAILLES,

### AVENTURE DE MER.

Au mois de juin 1813, partit de Toulon le brick de la *Cuirassier*, transportant à Smyrne, avec toute sa famille, M..., consul français aux Echelles du Levant. Chargé moi-même d'une mission particulière, j'avais reçu un ordre d'embarquement sur le même bord.  
Le *Cuirassier* était un joli bâtiment bien propre, bien coquet, ayant bonne tournure sous voiles et très-bon marcheur; il était nécessaire qu'il fût ainsi, car la mer était couverte de vaisseaux anglais. De plus, il avait été muni par le commandant B..., qui savait qu'il aurait des dames à son bord, de toutes sortes d'objets de luxe et d'agrément. Dans la chambre, ornée avec un goût exquis, on voyait un superbe piano de Petzold et d'autres instruments de musique, qui faisaient un agréable contraste avec les trophées de drapeaux et de pistolets qui sont la décoration habituelle de cette pièce. Nos repas, auxquels le capitaine invitait toujours quelques uns de ses officiers, étaient servis avec toute la recherche qu'on aurait pu désirer à Paris. Quand il faisait beau, nous passions la soirée à causer et à nous promener sur le pont, regardant le ciel bleu, la mer bleue, et respirant l'air parfumé de la Méditerranée. Quand le temps était froid ou sombre, on restait dans la chambre; alors les dames faisaient

*Jupiter*, ou tout autre, suivant les exigences du service.

En sa qualité de gouverneur, il commandera en chef les troupes des colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances.

— On assure que M. Bois-le-Comte, doit partir incessamment pour les Etats-Unis, chargé d'une mission extraordinaire auprès du président Jackson.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« C'est par erreur que nous avons annoncé il y a quelques jours, que S. M. le roi des Belges avait accompagné à la chasse S. A. R. le duc de Nemours. S. M., retenue chez elle par une contusion au genou, était dans l'impossibilité la plus absolue d'aller à la chasse, et elle n'a pu sortir en voiture que la veille de son départ pour la Belgique, qui a eu lieu aujourd'hui à 8 heures du soir. S. M., est d'ailleurs en parfaite santé et elle ne se ressent que légèrement de l'accident qui a retardé son retour dans ses Etats.

— C'est à Buchstichrad que Charles X a célébré son soixante-dixième anniversaire. L'empereur de Russie y avait envoyé le grand-duc Michel, son frère, et son ambassadeur, M. de Tatitscheff, pour complimenter Charles X et les princes. Ils arrivèrent en grand uniforme. A la fin du repas, auquel ils furent retenus, le grand-duc se leva et porta la santé de Charles X, en exprimant tous les vœux qu'il formait pour son bonheur et celui de sa famille. La conversation se prolongea fort avant dans la soirée entre les princes, le grand-duc Michel et l'ambassadeur de Russie; et ce fut à leur mutuelle satisfaction.

Le lendemain, vers dix heures du matin, vinrent successivement au château de Buchstichrad, S. A. R. Monseigneur le duc de Lucques, et le prince de Metternich; ils déjeunèrent avec l'auguste famille exilée, à onze heures. L'empereur d'Autriche et l'impératrice qui avaient tenu à faire la première visite aux augustes proscrits, arrivèrent aussi ce jour-là, suivis de M. le comte de Ségur et Mme. la landgrave de Fürstemberg. Ces deux illustres familles se traitèrent avec cette cordialité touchante d'amies également vertueuses et si bien faites pour s'entendre. L'empereur engagea Charles X et sa famille à dîner, pour le lendemain à Prague.

Le duc de Cumberland, les princes et princesses de Prusse et d'Orange, ainsi que plusieurs grands personnages, sont venus présenter à Charles l'hommage de leur vénération.

— Tout le monde sait que M. de Balzac se donne le ridicule de marcher appuyé sur une grosse canne d'un bois précieux dont le bout est en or massif et dont la pomme énorme, en or ciselée, est ornée de pierres précieuses; cette canne, dont la valeur n'est pas moins de mille écus, a été avant hier à la porte de l'Opéra l'objet d'une vive altercation entre le cé-

lèbre romancier et l'individu qui reçoit les cannes à la porte de la salle. M. de Balzac croyait avoir le droit de se plaindre d'une lésion à sa canne chérie et l'attribuait à l'individu en question.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal de Paris* :  
« Le journal de Barcelone du 24, contient un ordre de la municipalité pour la formation de deux bataillons de 720 hommes. Les célibataires et veufs de 18 à 50 ans doivent s'y faire inscrire sous trois jours. Les récalcitrants seront mobilisés de droit; les dénonciateurs seront exemptés.  
« La légion étrangère vient de marcher sur Sanguesa.  
« Un convoi de cent voitures, sorti de Barcelone le 22, est entré à Manresa sans avoir été attaqué.  
« Les carlistes menacent encore le Lampourdan.  
« Les christinos qui s'étaient réfugiés à Sos sont rentrés, le 25, dans la vallée d'Aran, commandés par le nouveau gouverneur, à qui Mina a donné les pouvoirs les plus étendus.  
« Les carlistes avaient été forcés de s'enfuir de Viella.  
« Béhoie continue à être fort tranquille. La batterie que les carlistes avaient élevée paraît désarmée.  
« Le 25, un bataillon de garde nationale de Barcelone a essayé de délivrer à Figuières les gardes nationaux arrêtés pour la révolte du 7. La fermeté du gouverneur a contenu les mutins qui sont partis le 26 pour Gironne.  
« Les carlistes enrôlent parmi eux quelques réfractaires de la levée de cent mille hommes. »

## GUERRE D'ALGER.

M. le duc d'Orléans est parti pour l'Afrique, où il va prendre part à l'expédition dirigée contre Abdel-Kader, qui fit, il y a quelques mois, subir une défaite aux troupes commandées par le général Trézel. Après avoir visité Alger, il s'est rendu à Oran, ville située dans la province même qui doit être le théâtre de la guerre. Les hostilités, doivent avoir commencé vers le 25 novembre. Cette expédition attirant l'attention générale, voici quelques renseignements sur la contrée où elle aura lieu :  
L'ancienne régence d'Alger était divisée en six provinces, celles d'Alger, de Constantine, de Mascara, de Titeri, du pays de Zab, des Berbères. C'est contre la province de Mascara que sera dirigée l'expédition actuelle.

Cette province est bornée au Nord par la Méditerranée; à l'Est par la province de Titeri; au Sud par une chaîne du petit Atlas; à l'Ouest par l'empire de Maroc. Elle renferme plusieurs villes importantes. Quelques géographes ont estimé que la ville de Mascara, dans sa décadence, renfermait à peu près 15,000 habitans. La province en compte

de la musique, ou venaient s'asseoir avec nous autour du commandant, qui nous racontait des aventures de mer ou des combats contre les Anglais. Ces soirées avaient pour moi un charme indicible, qui a gravé pour toujours dans ma mémoire cette traversée, la première et la plus agréable que j'aie jamais faite. Un lugubre incident qui nous advint environ quatorze jours après avoir quitté Toulon m'empêcha de l'oublier.

L'empire français guerroyait alors contre toute l'Europe, et quoique le *Cuirassier* fût bien armé et l'équipage excellent, le commandant, d'après les instructions du ministre de la marine et des colonies, duc Decrès, avait ordre de toujours éviter l'ennemi, et de ne se battre qu'à la dernière extrémité, jusqu'à ce qu'il eût conduit à destination le consul de Smyrne. En route, nous avons rencontré plusieurs bâtiments de guerre anglais ou russes; mais de longs détours nous avaient mis hors de leurs atteintes. Enfin, depuis plusieurs jours, la mer semblait plus libre, et nous espérions regagner par la supériorité de notre marche tout le temps que nous avions perdu.

Le 20 juin au soir, on venait de piquer neuf heures; nous étions par le 2° degré de longitude et le 37° de latitude nord, à peu près à la hauteur d'Alger; le temps était clair et assez beau; mais une brise carabinée qui venait de l'ouest avait forcé les dames de rester dans la chambre après le dîner; le

navire courait grand large, toutes voiles dehors; tout était en ordre. Le commandant se mit à nous raconter son premier combat, celui de Trafalgar. Il en était à la mort de lord Nelson, lorsque nous entendîmes en haut un bruit confus de voix et de pas; au même instant l'aspirant de quart entra et annonça au capitaine que la sentinelle venait de signaler un grand navire. Le capitaine interrompit sa narration pour monter sur le pont et regarder avec sa lunette le navire signalé. C'était un grand bâtiment qui venait au vent, et qui marchait droit sur nous. Le commandant emboucha son porte-voix :

— Tout le monde en haut !  
C'était déjà fait.  
— Branle-bas général partout !  
Cela se fit en un clin d'œil.  
Puis on lança les bonnettes; aussitôt le navire donna un violent coup de tangage, comme s'il eût voulu fendre les ondes et entrer dans l'abîme, puis il se redressa gracieusement, et se mit à serrer le vent avec une vélocité merveilleuse: nous avons pris chasse.

Toutes choses ainsi disposées, et le navire inconnu paraissant perdre beaucoup sur nous, le commandant redescendit, et se disposait à continuer sa narration; mais il n'y fallut pas penser. Les dames s'étaient mises à se raconter des histoires épouvantables des corsaires algériens. Le com-

le double environ. Tout le monde en vante la fertilité.

Quant aux accidens stratégiques que le sol peut offrir à l'expédition française, ils ne peuvent être détaillés d'une manière absolue; mais nous en ferons connaître quelques-uns de manière à ce que nos lecteurs puissent suivre les mouvemens de l'armée.

La province de Mascara est située à l'occident de la régence d'Alger. Elle a environ 80 lieues de l'est à l'ouest et 40 lieues du nord au sud. On compte 25 lieues d'Oran à Mascara, et entre ces deux villes, les relations sont interrompues par une plaine stérile, quelques montagnes du petit Atlas, le torrent de Chérouit, celui d'Oued-Mella, et surtout par la montée de Mellaha; qui présente des difficultés devant lesquelles ont échoué plusieurs fois les Espagnols. C'est là probablement que se réuniront toutes les forces d'Abdel-Kader. Cette montagne qui elle-même est dominée de toutes parts, doit être d'un passage difficile. Une fois franchie, rien ne s'oppose à la marche de l'armée. Au versant commence et se déroule la belle vallée de Xérès, et l'on voit apparaître la ville de Mascara.

Cette ville est située à environ 12 lieues de la mer, sur une chaîne de collines qui se rattache au petit Atlas. Sa forme est celle d'un carré. Les maisons, comme toutes celles de cette contrée, sont petites, mais commodes et terminées par une terrasse. La ville de Mascara n'est pas une ville fortifiée. Elle n'est pas mieux défendue par la population que par les murailles. Elle est loin d'être aussi peuplée qu'elle le fut jadis; et qu'elle pourrait l'être encore, si la civilisation et l'industrie européennes s'y introduisaient.

Ce n'est certainement pas la difficulté d'une semblable conquête; ce n'est pas plus l'idée de venger une défaite d'escarmouche, qui peut entraîner l'armée française dans une semblable expédition; ce ne peut être que l'intention de consolider la conquête, et d'étendre en Afrique avec toute sécurité les relations industrielles de la France. (Ind.)

## BELGIQUE.

### BRUXELLES, LE 2 DECEMBRE.

On nous envoie de Louvain les détails suivants sur l'installation de l'Université, qui y a eu lieu hier :

« A dix heures, les autorités civiles se sont rendues à l'église de St-Pierre; Mgr. l'archevêque de Malines et le corps universitaire s'y sont rendus à 10 heures et quart.

« Le service divin a été célébré par monseigneur l'archevêque. Lecture a ensuite été donnée en langue latine de l'acte de translation de l'université catholique de Malines à Louvain, et monseigneur en a fait la remise à M. le bourgmestre. Ensuite M. l'abbé Dekock a prononcé un discours très remarquable, dans lequel il rappelle les services que l'ancienne université a rendus aux lettres, son illustration et les grands hommes qu'elle a produits; il s'est attaché surtout à démontrer que la religion catholique était loin d'être l'ennemie des lumières; que c'était elle, au contraire, qui a dispersé les ténèbres, qui a répandu partout les lumières et a propagé les études solides et utiles.

« Vers 2 heures et demie, toutes les autorités se sont rendues en cortège à l'auditoire du collège du Pape (ancien local du collège philosophique.) Il y avait foule. M. le bourgmestre a prononcé un discours sur les vicissitudes que l'université de Louvain a subies depuis son existence. Le secrétaire de la régence a lu ensuite l'acte de la remise des bâtimens à l'université catholique.

« A 4 heures, a eu lieu un grand banquet à l'Hô-

mandant, blasé sur ces récits, alla fort tranquillement se coucher tout habillé dans son cadre, après avoir donné ordre qu'on le réveillât sur-le-champ, s'il se présentait quelque chose d'extraordinaire. Pour moi, je tins compagnie aux dames, qui ne se couchèrent point. Il faut avouer que je n'étais pas tout-à-fait à mon aise; non que je craignisse en aucune façon les corsaires barbaresques. « Allah nous garde, avaient-ils dit souvent, de toucher à quelque chose qui appartient à son fils, le grand Napoléon. » Sur ce point, j'étais fort tranquille; mais pour ce qui regardait les pontons d'Espagne ou d'Angleterre, ma sécurité n'était point aussi complète.

Quand vint l'aube du jour, le commandant monta sur le pont; le *Cuirassier* filait toujours avec la même vitesse, et l'autre navire apparaissait encore à l'horizon, suivant la même route que nous. Vers huit heures, le vent fraîchit tellement que la mâture en pliait; ses câbles se firent craquer et elle ne se brisa. On fut obligé d'amener quelques voiles. Alors l'autre navire gagna sur nous, et gagna tellement, qu'à onze heures il était dans nos eaux. C'était un grand navire peint en noir, de bonne construction, ayant toute la tournure d'un pirate; cependant, parmi son grément, dont quelques manœuvres étaient brisées, on remarquait un drapeau qui n'est pas ordinaire à bord de ces sortes de bâtimens. Du reste, personne ne paraissait, les sabords étaient

tel de Ville. On y a porté plusieurs toast analogues à la circonstance.

« Un grand nombre d'élèves continuent à se faire inscrire. On remarque parmi eux plusieurs jeunes gens appartenant à des familles hollandaises, surtout du Brabant septentrional.

« La solennité avait attiré une foule d'étrangers au nombre desquels on remarquait MM. Dumortier, de Secus, A. Rodenbach et plusieurs autres députés.

« Il a été dit hier dans le programme des cours de l'Université catholique que l'époque à laquelle on donnera la clinique pour les élèves les plus avancés, sera indiquée plus tard. Ce passage doit être rectifié comme suit: Les heures auxquelles on donnera les cliniques pour les élèves les plus avancés seront indiquées incessamment.

(Journal de la Belgique.)

— M. le ministre de la guerre a décidé que les ophthalmiques, en congé de convalescence dans leurs foyers y seront laissés jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1836, malgré les décisions antérieures qui les obligeaient à une visite mensuelle par devant la commission provinciale d'examen. Au 1<sup>er</sup> mars, ces ophthalmiques devront rejoindre le dépôt de leurs corps; ceux qui ne seraient pas guéris y seront traités dans les hôpitaux.

— Un accident assez bizarre a failli occasionner, ces jours derniers, un incendie à Leupegem (Flandres.) Le chat du sieur J. van de Kerckhove éleva du chandelier une chandelle allumée, et s'enfuit avec cette proie dans le grenier, qui était rempli de grains et de lins. On craignait que le feu ne se communiquât à ces lins, mais heureusement on s'aperçut bientôt que la chandelle s'était éteinte dans la fuite précipitée du chat voleur.

(Journal de Gand.)

## CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 2 décembre. — La séance est ouverte à une heure et quart.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté. Les pétitions adressées à la chambre sont après analyse renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

M. Quirini annonce à la chambre que deux membres ont cessé de faire partie de la section centrale chargée de l'examen de la loi sur les indemnités. Il serait donc nécessaire que l'on nommât une nouvelle commission.

M. Piron demande que l'on remplace simplement les deux membres, sans renouveler intégralement la commission.

Cette proposition est adoptée, et le bureau est chargé de nommer deux membres pour compléter la commission.

M. H. Vissan XIII s'étonne que depuis l'adoption de la loi sur l'enseignement supérieur, le ministre n'ait pas encore présenté à la chambre, le travail nécessaire à la nomination des professeurs, tandis que les deux universités libres se sont déjà organisées et ouvertes.

M. le ministre de l'intérieur annonce que ce travail est prêt, et que l'absence du roi en a seule retardé la présentation.

M. Desmet renouvelle sa motion d'ordre pour mettre à l'ordre du jour immédiatement après la loi sur les bestiaux, celle de la péréquation cadastrale.

M. Desmet de Biesme s'oppose à cet ordre du jour. Cette loi soulèvera de longs débats, et on arrivera à la fin de l'année sans avoir pu voter le budget de la guerre. On sera forcé alors de revenir au système de crédits provisoires que la chambre a fêtré si souvent.

Un longue discussion s'engage sur la fixation de l'ordre du jour.

M. le ministre des finances pense qu'il serait inutile de discuter la péréquation cadastrale, mais qu'il y a une loi plus urgente encore, c'est celle de l'organisation communale.

M. Gendebien s'étonne que depuis deux ans aucun mini-

strer n'ait eu le courage de rappeler le sénat au sentiment de son devoir. Le sénat a refusé de s'occuper de la loi provinciale avant la loi communale, et cependant il s'est contenté en votant déjà une partie de la loi communale. Ce refus du sénat est, suivant l'orateur, une complaisance afin de régler le système provincial sur le système communal qui enlève au peuple quelques-unes de ses libertés, tandis que la loi provinciale le ferait jouir au contraire de quelques libertés. Si la chambre comprenait son devoir, elle devrait se refuser à s'occuper de la loi communale, avant que le sénat ait voté la loi provinciale.

M. le ministre de l'intérieur. Il y a lieu de s'étonner vraiment des attaques de l'honorable préopinant. Il a sans doute perdu de vue qu'un projet de loi adopté par le sénat a été envoyé à la chambre des représentans qui ne s'en est pas encore occupée, et cependant aucun membre du sénat ne s'est plaint du délai apporté à l'examen de cette proposition ?

M. Gendebien: Quelle loi ?  
Un membre: Sur le conseil d'état !  
M. Gendebien: Misérable, c'est misérable !

M. le ministre de l'intérieur: Il n'est point ici question du mérite du projet; il s'agit d'une question de principe. Maintenant, l'en appelle aux souvenirs de toute la chambre; on se souviendra qu'il avait été décidé qu'on interromprait la discussion de la loi provinciale, pour s'occuper de la loi communale. La chambre avait reconnu que l'organisation communale était plus urgente que l'autre. Ainsi, ce n'est donc pas dans le sénat seulement que cette opinion avait été manifestée. J'insiste en conséquence pour qu'on s'occupe définitivement de la loi communale, afin que ces deux lois puissent être terminées dans le cours de la session.

M. Dubus: Le ministre a pris la parole pour justifier le refus du sénat d'examiner même la loi provinciale dont on avait cependant reconnu l'urgence. A en croire le ministre, ce refus du sénat est très bien fondé. J'avoue que je suis étonné qu'il ait pu aller jusque là, de dire que ce refus était fondé; et quel motif nous en donne-t-il? Le sénat ne pourrait se prononcer sur la loi communale qu'en ayant en regard la loi provinciale-tel qu'elle sera votée.

Mais c'est une raison qui ne tient à rien, et le sénat s'est déjà contredit en votant une partie du système communal. Il a voté le personnel, tandis que nous n'avions pas encore voté les attributions. Et cependant il y a plus de rapports entre les deux parties d'une loi, qu'il n'y en a entre la loi communale et la provinciale. Ce n'est donc pas là le véritable motif, ce refus du sénat à un autre but tout machiavélique, tel que vient de le signaler l'honorable M. Gendebien.

Il y a encore un autre motif. Ceux qui sont si pressés d'avoir la loi communale savent bien que par la loi communale nous avons sacrifié une partie des libertés du peuple, tandis que la loi provinciale fait au contraire jouir le peuple de quelques libertés proclamées par la constitution. Ils sont plus pressés de restreindre les libertés que de les étendre. Beaucoup de députés comprennent ainsi leur mandat. Quant à moi, je comprends mon mandat autrement. Si la chambre le comprenait comme moi, elle verrait qu'il s'agit de notre dignité de refuser de discuter la loi communale avant que le sénat eût terminé la loi provinciale.

M. le ministre vous a dit: Mais vous avez autant de tort que le sénat; il vous a envoyé un projet de loi sur le conseil d'état, et vous ne vous en êtes pas encore occupés. Mais je ferai remarquer que si nous ne nous en sommes pas encore occupés, c'est que ce projet est moins urgent que tous les autres dont nous sommes surchargés. En est-il de même au sénat? Quand il n'a plus que la loi communale à examiner, il dit qu'il n'a plus rien à l'ordre du jour, et les sénateurs retournent chez eux.

L'orateur termine en demandant qu'on mette demain à l'ordre du jour la question de savoir si on discutera la péréquation cadastrale de manière à ce qu'elle puisse être mise à exécution au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

M. P. de Mérode s'étonne des attaques dirigées contre le sénat. Il est ridicule d'attaquer un corps indépendant qui n'a pas de mandataire pour le défendre dans cette enceinte.

Après quelque discussion, la chambre renvoie la solution

et nous carguâmes un peu de toile pour rester à portée. Le coup de canon resta sans riposte. Le commandant braqua sa lunette sur l'ouverture du platbord... Tout à coup sa figure peignit un grand étonnement.

— Ah! ça, dit-il, est-ce qu'ils sont morts? regardez au pied du grand mât, monsieur.

Et il passa la lunette à son second.

— Commandant, dit celui-ci, je vois deux ou trois hommes couchés par terre et un autre debout et appuyé près du grand mât, mais ils ne bougent pas.

— Oh! du navire, oh!

Personne ne bougea. Le commandant saisit une carabine, ajusta l'homme appuyé contre le mât et tira... L'homme fit un léger mouvement en avant, mais il resta debout.

— Décidément, messieurs, dit le commandant en posant sa carabine le long du plat bord, il faut aller les reconnaître de plus près; allons, une embarcation à la mer, douze hommes et un aspirant.

Les matelots hésitèrent. Des souvenirs de superstition s'élevaient emparés de leur esprit. Un vieux maître d'équipages grommela d'une manière presque intelligible quelques mots où je distinguai le nom du *voltigeur hollandais*.

— Est-ce que vous vous moquez de moi, tas de badernes, dit le commandant; ne savez-vous peut-être point tout aussi bien que moi, n'est-ce pas, que le *voltigeur*

fermés. Les bâtimens marchèrent quelque temps de conserve. Alors le commandant, jugeant qu'il était trop tard pour éviter le combat, fit manœuvrer de manière à se ranger bord à bord avec l'inconnu, à portée de fusil. Il alla lui-même enfermer les dames dans la chambre, et remonta en grand uniforme, l'épée d'une main et le porte-voix de l'autre; le tambour battit et chacun se mit à son poste, puis tout se tut et on attendit.

Le commandant monta sur le couronnement, et hélait l'inconnu.

— Oh! du navire, oh!

Pas de réponse.

— Oh! du navire, oh!

Pas de réponse et personne ne parut.

Ah! ça, dit le commandant, est-ce qu'ils se fichent de nous, laissez pavillon français et appuyez d'un coup de canon à poudre.

Aussitôt un vaste pavillon tricolore se déploya majestueusement en montant à la corne, et le tonnerre roula dans l'immensité. Aucun pavillon ne parut à bord du navire silencieux.

— C'est singulier, dit le commandant; tirez à boulet.

Un second coup de canon retentit dont le boulet saborda quelques pieds du plat bord et coupa les écoutes de la grande voile qui s'en alla sa batture; l'ennemi perdit de sa vitesse,

de la question posée par M. Dubus, après le vote de la loi sur les bestiaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les bestiaux étrangers. On en est à l'article 2, qui est divisé en 2 questions, la première relative à l'étendue du territoire où sera appliquée la loi, la seconde est relative aux moyens d'exécution.

La discussion se rouvre sur la première partie relative à l'étendue du territoire.

Après un court débat, la chambre adopte l'amendement de la commission, à l'art. 2, qui consiste à ajouter les mots : « de la province de Liège, et enfin de la province du Luxembourg, jusqu'à Schengen. »

La chambre s'occupe ensuite des divers amendements proposés à la deuxième partie de l'art. 2. Après un assez long débat, l'amendement de la commission est adopté.

L'article 2 est ensuite adopté dans son ensemble et sera ainsi conçu :

Par dérogation à la loi générale du 26 août 1822, numéro 38, en ce qui concerne le territoire compris dans le rayon des douanes déterminé par la loi du 8 juin 1832, numéro 443, tout fermier ou habitant, propriétaire, détenteur ou possesseur de chevaux, poulains ou bestiaux, dénommés au tarif qui précède, dans l'étendue du rayon des douanes de la province de Limbourg, y compris le rayon autour de Namur, de la province d'Anvers, de celle de la Flandre orientale, de la partie septentrionale de la Flandre occidentale, de la province de Liège, et enfin de la province du Luxembourg, jusqu'à Schengen, est tenu de déclarer, dans les huit jours qui suivront l'époque obligatoire de la présente loi, au receveur de l'administration des contributions, douanes et accises du bureau auquel ressortit la commune, le nombre de chevaux et bestiaux mentionnés au tarif de l'article précédent, qu'il entretient ou nourrit dans la commune ainsi que l'endroit de la commune où il s'engage à représenter, lorsqu'il en sera requis par les agents de l'administration, ceux de ces animaux qui ne seraient point dans les écuries ou dans les étables.

La séance est levée à 5 heures. Demain séance à midi.

## LIEGE, LE 3 DECEMBRE.

S. M. le roi des Français a nommé officiers de la légion d'honneur M. Cogen et M. de Theux, ministres à l'époque de la célébration du mariage du roi des Belges.

(Ind.)

On nous informe que MM. les ingénieurs directeurs du chemin de fer viennent de décider que le chemin aboutirait près de la caserne de St Laurent, à Liège, ainsi que l'indiquait le projet primitivement conçu. Les travaux de terrassement seront mis en adjudication très-incessamment.

Nous félicitons bien sincèrement MM. Simons et Ridder sur cette dernière décision, dut-elle occasionner un surcroît de dépenses au gouvernement, nous le répétons, le Rail-Ways ne sauraient passer trop près des grands foyers de population. (Id.)

On lit ce qui suit dans l'Union :

Il y a eu, hier soir, un conseil des ministres, dans lequel a dû être arrêté le travail sur les universités, et le budget des voies et moyens qui sera sans doute présenté, aujourd'hui, à la chambre des représentants.

Les assises pour le premier trimestre de 1836 ouvriront, le lundi vingt-cinq janvier prochain, à Namur, président M. Dochen, conseiller ; à Tongres, président M. Haenen, conseiller ; à Arlon, président M. Vandervreken, conseiller.

122 navires sont entrés dans le port d'Anvers pendant le mois de novembre dernier, et il en est sorti également 122. Sur ces derniers, 13 étaient étrangers et sont sortis tous chargés ; 109 étaient belges, et de ceux-là 64 sont partis chargés et 45 sur lest.

Le navire ne navigue que dans les parages du cap de Bonne-Espérance ?

C'est vrai, ça, dirent tous les hommes de l'équipage. Et allons donc, l'embarcation à la mer, et plus vite que ça.

Je demandai à faire partie de l'expédition, et je descendis dans le canot. Nos hommes nagèrent vigoureusement vers le bâtiment inconnu, et, cinq minutes après, nous passâmes sous la poupe pour savoir son nom. On y voyait écrit de grandes lettres blanches : LA ANNUCIACION.

Les entrées, armés jusqu'aux dents, par les sabords de la chambre, tout était brisé et en désordre. Les tiroirs étaient ouverts, et quelques pièces d'or qui avaient roulé sur les coins nous firent penser que le navire avait été visité ; un grand pavillon bleu, jaune et rouge, et les chaînes qui se trouvaient là, nous firent de plus supposer que nous avions affaire à un négrier colombien.

Dans tout le navire régnait le même désordre ; nous visitâmes la cale et les ponts avant de monter en haut. Les vivres, les armes, tout était noyé dans la mer. Nous ne vîmes pas un être vivant ne s'offrir à notre vue. Cependant nous entendions sur nos têtes un bruit confus et singulier.

Les panneaux étaient ouverts, nous montâmes le pistolet dans une main et le sabre de l'autre ; mais sitôt que nous posâmes le pied sur le pont, une odeur infecte nous suffoqua.

Les arrivages qui ont été pendant le mois de novembre 1835 de 122 navires, avaient été de 110 en 1834 ; de 99 en 1833 ; de 77 en 1832 ; de 33 en 1831, et nuls en novembre 1830.

## NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Le 30 il y a eu séance de la 2<sup>e</sup> chambre des états généraux.

Dans cette séance plusieurs pétitions ont été renvoyées à la commission ad hoc ; parmi le nombre on en remarque une de M. Dickson, fabricant de coton, qui demande l'exemption de l'accise sur la tourbe. La commission a fait rapport sur 4 pétitions dont 2 en faveur du projet de loi sur les céréales et 2 contre.

La section centrale a fait rapport sur le projet de loi tendant à pourvoir au paiement intégral des intérêts de la dette nationale au 1<sup>er</sup> décembre 1835, et sur celui sur l'exemption d'accises à accorder à plusieurs fabriques.

Il résulte du premier de ces rapports que beaucoup de membres ont demandé des éclaircissements au gouvernement relativement à la manière dont il se propose de pourvoir au paiement intégral des intérêts au 1<sup>er</sup> juin 1836, qu'ils trouvent impolitique de ne soigner que pour le jour présent, sans s'inquiéter du lendemain ; que les projets pour l'avenir paraissent encore enveloppés d'obscurité, et qu'ils ne voulaient nullement être censés donner leur approbation à la proposition d'un des membres qui voulait pourvoir au paiement des intérêts par la création d'un troisième grand-livre.

La discussion des deux projets de loi a été fixée au 2 décembre.

On écrit de Francfort, 27 novembre :

On apprend que le gouvernement de Wurtemberg a accordé la concession de la construction d'un canal de jonction entre le Rhin et le Danube, aux maisons de Willink et Gall et compagnie d'Amsterdam ; les gouvernements du grand-duché de Bade et de Sigmaringen ont également accordé à ces deux maisons la concession nécessaire à la construction du canal à travers leurs territoires.

On dit aussi que le roi de Wurtemberg a accordé à l'agent des maisons susdites, M. Molineau, une concession pour la construction d'un canal de jonction du Danube au lac de Constance depuis Ulm jusqu'à Friederichshafen, dont l'utilité et les revenus sont encore plus sûrs que ceux du canal du Danube au Rhin.

La chambre a décidé hier que les effets de la loi relative aux bestiaux, seraient étendus aux frontières de la province de Liège, et à une partie de celles du Luxembourg ; ainsi bien décidément, ce n'est plus contre la Hollande, contre nos ennemis, comme voulait le faire croire M. Rodenbach, c'est contre nos voisins, ou plus exactement, contre nos relations commerciales avec tous nos voisins, que sont maintenant dirigées les mesures adoptées. Voici ce que dit l'Union à ce sujet :

Le vote émis sur l'article de la loi relative aux bestiaux surprend étrangement, et il est très probable que les débats se rouvriront au second vote avec plus de vivacité que jamais. Il avait été en effet implicitement convenu que la loi s'appliquerait seulement à la Hollande ; il avait été convenu que rien ne serait changé aux relations existantes avec la Prusse ; la plupart des membres de la commission d'industrie avait même déclaré renoncer à leur amendement qui comprenait la frontière prussienne dans l'application de la loi, et tout-à-coup cet amendement est défendu, soutenu et adopté.

Le compte rendu de l'avant-dernière séance de la chambre des représentants, par les journaux de

et le spectacle, le plus hideux frappa nos regards. Environ quatre-vingts malheureux étaient étendus, cloués au pont par les pieds et les mains ; leurs cadavres, d'une maigreur effrayante et dans un état complet de putréfaction, étaient déjà à demi dévorés par une multitude innombrable de vers et de gros rats dont les cris et les piétinements formaient ce murmure étrange que nous entendions d'en bas ; un de ces marins, qui nous semblait avoir été le capitaine du navire, était cloué de même par les quatre membres, mais debout et le long du grand mât ; hors de sa portée, on avait amarré, sans doute par une atroce dérision, un tonneau plein de biscuit, et un autre d'eau douce ; le corps dont la poitrine était troué par la balle de notre capitaine, était penché en avant, comme s'il eût cherché à s'arracher les mains pour atteindre les tonneaux ; d'après la maigreur de tous les cadavres, il était probable que l'équipage avait été cloué vivant et était mort de faim ; les jambes du capitaine avaient été dévorées par les rats jusqu'au genou, et les os étaient à découvert.

Nous étions saisis d'horreur, et nous ne savions qui accuser de cette épouvantable cruauté, lorsqu'un matelot, resté en bas, remonta, tenant une bouteille qu'il avait trouvée dans un des tiroirs de la chambre. Nous en retirâmes un papier écrit en anglais, et dont voici le contenu :

Le 27 décembre 1812, dans les parages de Puerto mayor

Bruxelles, nous avait induit en erreur relativement à la pétition des industriels de Ruremonde ; c'est en faveur de la loi qu'ils se sont adressés à la chambre ; ils disent, à la vérité, dans leur pétition, que leurs produits s'écoulent avec facilité vers la Hollande ; les observations que nous avons faites hier, sur ce dernier point, subsistent donc.

## CONCERT DE M. PRUME.

On l'a déjà fait remarquer, la Belgique peut revendiquer l'honneur d'avoir donné le jour à plusieurs des grands instrumentistes de l'époque : Bériot, Servais, Vieuxtemps, Massart, Hauman, Ghys, Terby et quelques autres encore sont des illustrations musicales que plus d'une grande nation nous envie sans doute. M. Prume est aussi un talent de cet ordre, et la soirée d'hier a de nouveau marqué sa place dans les premiers rangs de cette élite d'artistes.

Le jeune virtuose que nous avons naguères tant applaudi, M. Vieuxtemps, réunissait sans doute à un très haut degré, tous les mérites d'un maître habile ; mais cependant c'est le fini et la grâce qui dominent dans son jeu toutes les autres qualités. M. Prume se recommande aussi par les mêmes avantages ; mais toutefois, la puissance du son et la verve sont les caractères les plus saillants de sa brillante exécution. — Un peintre de mes amis rendait ainsi l'admiration que lui ont inspiré les deux artistes : Vieuxtemps est de la famille de Raphaël, Prume appartient à celle de Michel-Ange.

Nous ne suivrons point le jeune professeur dans les différents morceaux qu'il a fait entendre : c'est de l'ensemble de son talent que nous voulons dire ici quelques mots. — Il a débuté hier par des fantaisies de sa composition, mélange ingénieux de musique large et de traits éblouissants dans le style de Paganini. Cette œuvre a fourni à M. Prume l'occasion de faire ressortir toutes les qualités de son exécution : il y a fait admirer la beauté de son *staccato*, la justesse de ses intonations, la netteté de son jeu dans les passages les plus rapides, presque toujours rendus avec délicatesse, grâce et énergie. — Lorsqu'il abandonnait toutes ces brillantes folies pour passer à la musique large, il faisait entendre des accents pleins de passion, d'exquises mélodies, des sons d'une étonnante puissance ! Et toutes ces beautés étaient soutenues, et parfois l'exécutant atteignait les sublinités de son art ! — De bruyantes salves d'applaudissements ont salué à plusieurs reprises les heureuses et poétiques inspirations du jeune maître.

Que dire du morceau de Paganini, reproduit par M. Prume ? L'habile professeur nous avait déjà il y a deux ans initié aux magiques innovations du maître des maîtres ; mais quels immenses progrès M. Prume a fait depuis lors dans cette carrière ! Nous ne craignons pas de le dire, et ce n'est point seulement notre opinion que nous émettons ici, c'est celle des maîtres devant lesquels M. Prume s'est fait entendre, il y a quelques mois à Paris. M. Prume, disons-nous, est de tous ceux qui ont pris Paganini pour guide, celui qui se rapproche le plus du modèle. Sans doute à ce prodigieux mécanisme, il faudra joindre plus de poli encore ; mais c'est déjà beaucoup de voler si haut dans la sphère où plane le plus grand génie instrumental qui ait jamais paru dans le monde.

Nous voudrions payer aussi un juste tribut d'éloge à MM. Mathelot, Polain, Prost, Verninek, Meyer et Bertrand dont le talent a puissamment contribué à l'éclat de cette soirée musicale. Nous espérons qu'ils nous tourneront un autre jour l'occasion d'y revenir.

Séance publique du conseil de régence samedi, 5 décembre courant, à 5 heures du soir.  
L'ordre du jour est affiché.

## THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Judi 3 décembre 1835, MATILDE ou la JALOUSIE, drame vaudeville, en 3 actes.  
GULISTAN, opéra en 3 actes.  
LES FEMMES D'EMPRUNT, vaudeville en 1 acte.

Vendredi 4 décembre, au bénéfice des M<sup>mes</sup> CORALI et SAINT VICTOR.

TANCREDE, opéra en 3 actes de Rossini.  
La BERLINE DE L'EMIGRE, drame nouveau en 5 actes et à grand spectacle, décors nouveaux et évolutions militaires.

de las Esmangas, le capitaine W...z, commandant la frégate de S. M. B. Hamlet, rencontra le négrier colombien la Annunciacion. Conformément aux lois anglaises sur la traite de nègres, le commandant du Hamlet donna ordre de prendre tout l'équipage qui était dans un état complet d'ivresse. Mais, ayant trouvé dans la cale de la Annunciacion les cadavres de deux anglais qu'on n'avait pas eu le temps de jeter à la mer, et des marchandises pillées sur un bâtiment de cette nation, le commandant du Hamlet a usé de représailles. Il a fait clouer l'équipage sur son pont et l'a livré aux vents, toutes voiles dehors.

En mer, le 27 décembre 1812.

Le capitaine commandant la frégate de S. M. B. Hamlet.

W...z.

Les malheureux avaient ainsi erré, jouet des vents et de la tempête, qui, par un singulier hasard, leur avaient fait passer le détroit de Gibraltar.

Par ordre de notre commandant, les cadavres furent décloqués et ensevelis dans de vieilles voiles. Le capitaine fut cousu dans son pavillon colombien, et au soleil couchant, tous furent lancés à la mer au bruit du canon. On mit le feu à la Annunciacion, qui brûla toute la nuit, au point du jour, elle s'abîma dans les flots. Quelques jours après, le brick le Cuirassier entra dans le port de Smyrne.

(Revue Maritime.)

VILLE DE LIEGE.  
POLICE DE LA VOIRIE. — AVIS.

Les bourgmestre et échevins rappellent aux habitants que les réglemens sur la voirie urbaine interdisent d'une manière générale « tous étalages à l'extérieur et le long des façades, » comme aussi « tous dépôts de ballots, ustensiles de commerce » et objets de fabrication quelconque dans les rues, y compris les accotemens et trottoirs. »  
Ils les préviennent que les infractions constatées à cette interdiction devront être poursuivies devant le tribunal compétent, et que la police doit exercer une surveillance particulière à cet égard.

A l'Hôtel de Ville, le 27 novembre 1835.  
Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège, le secrétaire DEMANY.

Les bourgmestre et échevins, vu le plan relatif à la construction d'un quai avec chemin de halage à établir depuis le jardin de l'Université jusqu'au quai d'Ayroy; arrêtent :  
Ledit plan restera déposé au bureau des travaux publics, à l'hôtel de ville, pendant dix jours.

Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire sur son contenu telles observations qu'elles jugeront convenir. Ledit bureau est ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à une heure.

Le présent arrêté sera inséré dans les feuilles publiques et affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'aux portes des églises de St. Jacques et de Ste. Véronique.  
Liège, le 30 novembre 1835.

Pour le président, l'échevin Hy. SCRONX.  
Par le collège, le secrétaire DEMANY.

**ANNONCES.**

La personne qui a trouvé un BRACELET à la sortie du concert de M. Prume, est priée de le remettre, contre récompense, rue Porte St. Léonard n° 617. 742

Dimanche prochain on JETTERA une ROUE de DINDONS chez J. J. KEPPELNE, faubourg Ste.-Marguerite, à l'enseigne de St. Hubert.

Dimanche prochain on JETTERA une ROUE de DINDONS chez MELOTTE, à Herstal.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

Cabilleaux et Rivets chez ANDRIEN, fils, rue Sou v. Pont.

HUITRES anglaises chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville.

Chez PERET, rue Ste. Ursule, il arrivera ce matin une charrette de Cabilleaux, Rivets, Rayes, etc.

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue du Stocks.

F. HARDY a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, à 3 francs le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont.

NOUVEAUX STOCKFICHES détrempé à la manière de Bruxelles, ANCHOIS idem, chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont.

**PIRNAY-GILON,  
MARCHAND-TAILLEUR, PLACE DU  
SPECTACLE,**

A l'honneur d'informer qu'il reçoit de Paris un HABILLEMENT complet de bal et une REDINGOTTE de ville, sortant des ateliers de M. SCHVARTZ  
Au même domicile beaux et grands QUARTIERS à louer à des PRIX MODÉRÉS. 706

L'on DEMANDE des OUVRIERS et OUVRIÈRES pour confectionner des CALECONS en toile.  
S'adresser rue Pont-d'Alie n° 47. 736

**VENTE  
D'UNE**

**MAISON SISE A LIEGE,  
DERRIERE LE PALAIS.**

Le LUNDI 24 DECEMBRE 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude de M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, place de la Comédie, à la VENTE publique, aux enchères et par licitation.

D'UNE MAISON, sise à Liège, rue derrière le Palais, n° 59, portant ci devant l'enseigne du Cheval Blanc, et consistant en 2 pièces au rez de chaussée, 2 au premier étage et 2 au second, grenier, cour, deux pompes, bâtiment, le tout joignant d'un côté à M<sup>e</sup> Braconier, et d'autre à M. Gérard Joseph Seret, représentant Stephany, et occupé par le sieur Flesche.  
S'adresser audit notaire PARMENTIER pour connaître les conditions. 727

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

L'ETUDE du notaire RENOZ est transférée au bout de la rue du POT D'OR, n° 673. 725

**GAZETTE DES SALONS.**

**JOURNAL DE MUSIQUE, DE LITTÉRATURE ET DE MODES.**

Chaque livraison du journal se compose de 46 pages in-8° de texte inédit, signé par la notabilité littéraire la plus remarquable, et contiennent des nouvelles, des contes, des scènes de la vie contemporaine, et des pièces de vers, une revue détaillée des modes et des théâtres. La Gazette des Salons paraît le jeudi de chaque semaine, et la réunion de ses numéros d'annuaire forme deux volumes de 416 pages chaque, accompagnés de 52 romances, et de 52 gravures de modes, et ornés d'une couverture rose avec vignettes.

**PRIX FRANCO POUR TOUTE LA BELGIQUE :**

44 FRANCS POUR UN AN ; 22 FRANCS POUR SIX MOIS ; 11 FRANCS POUR TROIS MOIS.

**LIBRAIRIE MODERNE  
RUE FÉRONSTRÉE, N° 742, A LIEGE.**

**EN VENTE LE 4 NOVEMBRE :**

DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE, édition de Paris, 2 vol. in-4°, f. 36.  
Id. id. id. édition de Bruxelles, 2 vol. grand 8° f. 26.  
L'on peut avoir, à volonté l'ouvrage entier en une fois, ou par livraisons à intervalles à convenir. 746

**VENTE**

D'UNE

**BONNE MAISON, AVEC JARDIN.**

MERCREDI, 23 DECEMBRE 1835, à 10 heures du matin le notaire SERVAIS adjudgera publiquement et en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 857 :

La grande MAISON, n° 277, située à Liège, rue Pierreuse, avec jardin, terrasses, cour; puits alimenté par une excellente source et autres commodités, fort avantageuses.

Cette MAISON est entièrement neuve et la manière dont elle est construite et distribuée, réunit à la fois le goût et la solidité.

De très grandes facilités sont offertes, sous le rapport du paiement.

S'adresser audit notaire, pour la communication des titres conditions. 658

A LOUER pour NOEL, une MAISON avec pompe, cour, etc., au faubourg St. Léonard, n° 48. S'adresser rue Agimont, n° 527. 656

**VENTE**

**DE PIÈCES DE TERRE,  
SANS AUCUNE RÉSERVE DE SURENCHÈRE.**

JEUDI 17 DECEMBRE 1835, à neuf heures du matin, il sera procédé au domicile de M. LIBERT, à Juprelle, sur la grande route de Liège à Tongres, et par le ministère du notaire SERVAIS, à l'adjudication publique des BIENS fonds ci après :

**Premier lot.**

Une pièce de terre, située à WIHOGNE, en lieu nommé DESSUS LA VILLE, contenant 4 bonniers métrique 61 perches 28 aunes (16.47 verges grandes) et joignant, du nord aux enfans de feu Martin Hosset et Hubert Juprelle, du midi aux enfans Tilkin, du levant à Leunus, du couchant aux Frères Célestes de Liège.

**Deuxième lot.**

Une idem, aussi située à WIHOGNE, lieu dit GRIMAFOND, d'une contenance de 52 perches 31 aunes (12 verges grandes), aboutissant, du levant et du nord aux enfans Hosset; du sud à M. Cralle, avocat, et vers l'ouest à un chemin dit MOULIN A VOIE.

Ces deux pièces de fonds sont exploitées par le sieur Lambert Herman, de Wihogne.

**Troisième lot.**

Une idem, sise en la commune de Houtain St. Siméon, au lieu nommé sur le SART, contenant 13 perches, 8 aunes, détenue par Jean Defize et joignant, du levant, à celui-ci, du midi, à Lambert Delcixhe, du couchant, à M. Renard. Les acquéreurs trouveront les garanties et facilités désirables.

S'adresser, pour renseignements ultérieurs en l'étude de M<sup>e</sup> PIRET, avoué, quai de la Sauvenière, ou bien au notaire chargé de la vente, place derrière le Spectacle, n° 857.

**ADJUDICATION**

**SUR LA MISE A PRIX DE 16,000 FRs**

Le 7 DECEMBRE 1835, 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, à la VENTE aux enchères d'une

**MAISON SPACIEUSE,**

en très bon état, composée de plusieurs corps de bâtimens et d'un petit jardin, située à Liège, rue Agimont n° 524, ayant une sortie dans la rue l'Empereur, il sera accordé un terme de neuf années pour payer les 2/3 du prix. — S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de vente et au n° 645, rue St. Denis, pour voir la maison.

Si cette maison n'est point vendue ledit jour 7 décembre, elle sera à LOUER de gré à gré. 690

BIOGRAPHIE LIEGEOISE, ou précis historique et chronologique de toutes les personnes qui se sont rendues célèbres par leurs talens, leurs vertus ou leurs actions, dans l'ancien diocèse et pays de Liège, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par le Cte. de Beeldelieve.

La Biographie Liégeoise formera un volume in-8° imprimé sur papier semblable au prospectus, et sera composé de cinq livraisons, qui paraîtront successivement.

Chaque livraison est fixée à 1 franc 50 centimes; elle se composera de cinq feuilles d'impression ou 80 pages; et sera reçue franco.

On souscrit au bureau du Politique.

**BOURSES.**

PARIS, LE 1<sup>er</sup> DECEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS précédent.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant. . . . .	108 25	108 40
» fin courant. . . . .	108 05	108 35
Trois pour cent, comptant. . . . .	80 50	80 50
» fin courant. . . . .	80 35	80 65
Naples. Cert. Falc. compt. . . . .	99 10	99 15
» un courant. . . . .	99 00	96 80
Espagne. Empr. Guebh: compt. . . . .	00 00	35 00
» fin cour. . . . .	00 00	00 00
» Rente perp. 5 p. c. compt. . . . .	00 00	35 00
» fin cour. . . . .	00 00	00 00
» 3 p. c. compt. . . . .	00 00	20 00
» fin cour. . . . .	00 00	00 00
» Cortès, compt. . . . .	00 00	00 00
» fin cour. . . . .	00 00	00 00
Coupons cortès. . . . .	22 00	22 3/4
Dette différée. . . . .	16 5/8	17 1/8
Emprunt Ardoin. . . . .	45 0/0	45 3/8
Rome. Rs. 5 p. c. compt. . . . .	101 1/2	101 1/4
» fin cour. . . . .	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt. . . . .	101 1/4	101 1/4
» fin cour. . . . .	000 0/0	101 3/8
Banque de Belgique. . . . .	000 0/0	112 1/2

**LONDRES, LE 30 NOVEMBRE.**

3 p. c., consolidés. . . . .	91 5/8	Escompte. . . . .	00 0/0
Belg. em 1832 C. D. . . . .	100 3/4	Différées. . . . .	24 0/0
Holl. dette active. . . . .	55 1/4	Passives. . . . .	44 0/0
Id. 5 p. c. . . . .	000 0/0	Russie. . . . .	108 3/4
Portugais 5 p. c. . . . .	88 3/4	Bresil, emp. 1824. . . . .	00 0/0
Id. 3 p. c. . . . .	57 0/0	Mexicains, 5 p. c. . . . .	36 1/2
Espagne cortès. . . . .	46 7/8	Colomb. . . . .	00 00

**AMSTERDAM, LE 1<sup>er</sup> DECEMBRE.**

Dette active. . . . .	55 1/4	Rente française. . . . .	81 1/2
» différée. . . . .	0 0/0	Métalliques. . . . .	98 3/4
Billet de chance. . . . .	24 1/16	Russie, H. et C. . . . .	104 1/8
Syndic. d'amor. . . . .	95 1/16	Esp. rente per p. . . . .	00 00/00
» 3 1/2. . . . .	79 1/2	Naples falconnet. . . . .	00 00
Soc. de comm. . . . .	424 5/8	Bresiliens. . . . .	86 1/8

**ANVERS, LE 2 DECEMBRE.**

**CHANGES.**

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam. . . . .	3/4 0/0 perte P		
Rotterdam. . . . .	3/4 0/0 perte P		
Paris p <sup>r</sup> fr. 100. . . . .	0. 47 1/4 P	fl. 46 15/16	46 13/16
Lond. 1 <sup>er</sup> Estr. . . . .	12 1/2 1/2	fl. 12 03 3/4	
Hamb. p <sup>r</sup> 40 MB . . . . .	35 5/16	A 35 1/8	A 35
Bruxelles. . . . .	1/4 0/0 p.		
Gand. . . . .	1/4 0/0 p.		

**FONDS PUBLICS.**

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			» fl. 500		149 1/4 P
D'ANVERS.			BRESIL.	5	
Dette act. . . . .	5	104 3/4 A	E. à L. 1824		86 1/2 P
» différ. . . . .		42	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh. . . . .	5	
Emp. 48 m. . . . .	5	101 0/0 P	R. P. à Am . . . . .	5	
A. B. 1835. . . . .			Emp. 1834. . . . .		46 7/8 à 47 1/2
Ac de la B. . . . .			Dette diff. . . . .		18 1/4 18 3/8
HOLLANDE.	2 1/2		Cortès à P. . . . .		
Dette act. . . . .	4 1/2		» à L. . . . .		
Rte remb. . . . .	2 1/2	99 0/0	Auto Coup . . . . .		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq. . . . .	5	102 1/8 P	Cert. Falc. . . . .	5	92 1/2 P
Lots fl. 100. . . . .		260 0/0 A	ÉTAT-ROM.		
» fl. 250. . . . .	4	422	» à An. 1834 . . . . .	5	98 0/0
» fl. 500. . . . .	4	711	POLOGNE.		
Lots fl. 300 . . . . .		124 0/0 P			

**BRUXELLES, LE 2 DECEMBRE.**

Em. R., fin ct. . . . .	100 3/4 P 1/2	Losr. av. coup. . . . .	00 0/0
» pri. 1 moi. . . . .	000 0/0	» inscript. . . . .	98 1/2 P
Dette active. . . . .	53 1/4 A	Métalliques. . . . .	102 0/0
E. de 1832. . . . .	99 0/0	Naples. . . . .	92 0/0
Act. Soc. Gén. . . . .	830 0/0	Rome. . . . .	101 1/2
S. de c. de cy. . . . .	138 1/2 P	Bres. Rothsc. . . . .	86 1/4
Banq. de Belg. . . . .	113 1/4 P	E. Ar. 1835. . . . .	46 3/4 47 1/4
S. de c. de S. O. . . . .	107 0/0 P	Empr. Guebh. . . . .	00 0/0
S. Hauts-Fourm. . . . .	141 0/0 P	P. à Amst. . . . .	00 0/0
Wasme Hornu. . . . .	101 0/0 P	Fin cour. . . . .	00 0/0 0/0
Banq. fenc. . . . .	93 0/0	D. différée. . . . .	18 1/4 A 1/2 P
S. du Cha. Flenu. . . . .	405 0/0 P	Id. 1835. . . . .	24 0/0
Sclessin. . . . .	404 0/0 P	Cortès à Par. . . . .	00 0/0
Société nationale. . . . .	113 1/2 113 P	» à Londr. . . . .	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br. . . . .	48 1/2 P	Coup. Cortès. . . . .	00 0/0
Levant de Flenu. . . . .	101 0/0 P	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée. . . . .	102 0/0 P	Amsterdam. . . . .	5/8 0/0
Sars Longchamps. . . . .	102 0/0 P	Londres et. . . . .	12 1/2 1/2
Dette act. Holl. . . . .	54 3/4 P	» 2 mois. . . . .	12 07 1/2
Syndi. d'amorti. . . . .	00 0/0	Paris. . . . .	par.

**ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 1<sup>er</sup> ET 2 DECEMBRE.**

Le 3 mâts hambourgeois Anna Louisa, capitaine Meincke venant de Saint-Domingue, chargé de bois de teinture et cuivre.  
Le brick napolitain Anna Marie, cap. Tartorice, ven. de Naples; ch. de graine de lin et chanvre.  
Le brick anglais Stranger, cap. Dowse, ven. de Londres; ch. de tabac et cuirs.  
Le koff hanovrien Teklanetta, cap. Zirk, ven. de Nantes; ch. de café et vinaigre.  
Le schooner belge Josephine, cap. Zoutelief, ven. de Marennes, ch. de sel.  
Le brick belge Friedland, cap. Demereer, ven. de la Havane; ch. de sucre et bois de teinture.

**MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.**

600 caisses sucre Havane blond de fl. 22 à 22 1/4 ent.

H. Lignac im p. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.